



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Côte-d'Or
COMMUNE DE THOREY EN PLAINE

42 Route de Dijon
21 110 THOREY EN PLAINE
Tél : 03.80.79.12.79. / Fax : 03.80.79.12.83.
E-mail : mairie@thoreyenplaine.fr

CRL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2016 à 19h30

Présents : G. BRACHOTTE / P. BERTHIOT / S. BONIN / C. CHEDAL / N. CHEVASSON / F. COTTIN / S. GODRIE / M-J. JACQUIER / S. PELLETIER / M-M. PLATHEY / G. ROBERT / J-J. VIGOT.
Absents excusés : P. CATTEAU. (proc. M-M PLATHEY) / J.MORÉ. (proc. JJ.VIGOT) / E. RIONDET. (proc. G. BRACHOTTE).
Secrétaire : MM. PLATHEY.

La séance est ouverte à 19h30.

1) Bilan 2015 de la bibliothèque : intervention de Mme CHAMBLAS

Mme CHAMBLAS, bibliothécaire, présente le rapport d'activité 2015 de la bibliothèque.

M le Maire rappelle toute l'importance pour la collectivité de la bibliothèque et tient à remercier Mme CHAMBLAS pour son travail ainsi que tous les bénévoles qui participent à la vie de la bibliothèque.

Quelques chiffres :

- 5 936 livres lus (dont 3272 de livres enfants) ;
- 263 achats pour un budget d'acquisition de 2440 € ;
- 148 dons.

2) Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion

Ce point est présenté par M. BONIN, Adjoint aux finances. M le Maire sortant de la salle pour cette présentation et pour le vote.

Investissement	Dépenses	Recettes	Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Prévu :	825 696,33	825 696,33	Prévu :	707 541,11	807 243,62
Réalisé :	572 329,87	551 076,33	Réalisé :	610 148,35	844 576,85
Restes à réaliser :	236 626,71	274 605,00	Restes à réaliser :	0,00	0,00
Résultat de clôture de l'exercice :					
Investissement :	-21 253,34				
Fonctionnement :	234 428,50				
Résultat global :	213 175,16				

Après présentation du Compte de Gestion puis du Compte Administratif, ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

Il est décidé d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2014	Affectation résultats	Résultats 2015	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Investissement	10 695,00		- 31 948,34	- 21 253,34
Fonctionnement	141 944,89	8 300,38	100 783,99	234 428,50
Total	152 639,89	8 300,38	68 835,65	213 175,16

Résultat Investissement		- 21 253,34
Restes à réaliser	Dépenses	- 236 626,71
	Recettes	274 605,00
Besoin de Financement		- 16 724,95

Affectation résultat de Fonctionnement		234 428,50
Réserves	C/1068	-
Report à nouveau	C/002	234 428,50
	Report CCAS	3167,67
	C/002 + report CCAS	237 596,17

3) Vote du Budget Primitif 2016

Après présentation du budget de fonctionnement par M BONIN, adjoint en charge des finances, le Conseil Municipal vote les propositions du Budget Primitif de l'exercice 2016 :

Investissement		Fonctionnement	
Dépenses :	270 610,17	Dépenses :	697 006,00
Recettes :	232 631,88	Recettes :	858 362,17
Pour rappel, total budget :			
Dépenses :	507 236,88	Dépenses :	697 006,00
Recettes :	507 236,88	Recettes :	858 362,17
dont restes à réaliser :			
Dépenses :	236 626,71	Dépenses :	0,00
Recettes :	274 605,00	Recettes :	0,00

Le Budget est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 15 voix).

4) Vote des taux des 4 taxes

Le Maire expose qu'il convient de déterminer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2016. Compte tenu du transfert de compétences à la communauté de communes et de la très forte hausse d'imposition par cet EPCI, le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour la part communale. Dans ce cadre, les taux d'imposition s'établissent ainsi :

- taxe d'habitation : 15.16 % ;
- taxe foncière (bâti) : 14.38 % ;
- taxe foncière (non bâti) : 41.27 % ;
- CFE : 19.98 %.

Le produit fiscal attendu pour l'année 2016 sera donc de 353154 €.

Le Conseil Municipal approuve ces taux à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 15 voix). Ces taux seront reportés sur l'état 1259 COM.

5) Vote du Budget de l'éco quartier

Après présentation du budget de l'éco quartier (établi en collaboration avec M. PRIN, trésorier général) par M BONIN, adjoint en charge des finances, le Conseil Municipal vote les propositions du Budget Primitif de l'exercice 2016 :

INVESTISSEMENT				
Dépenses				
CPTE	Libellé	Montant	Réalisé	Solde
3354-040	Stocks études	0	0	0

3355-040	Stocks Travaux	240 000	0	0
Total		240 000	0	0
Recettes				
CPTÉ	Libellé	Montant	Réalisé	Solde
168748	Avance remboursable	150 000	0	0
16		90 000	0	0
Total		240 000	0	0

FONCTIONNEMENT				
Dépenses				
CPTÉ	Libellé	Montant	Réalisé	Solde
6015	Terrains à aménager	399 500	0	0
6045	Études		0	0
605	Travaux	360 000	0	0
6226	Honoraires	500		
66		5 000	0	0
Total		765 000	0	0
Recettes				
CPTÉ	Libellé	Montant	Réalisé	Solde
7015	Ventes	525 000	0	0
7133-042	Variation des encours	240 000	0	0
Total		765 000	0	0

Le Budget est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 15 voix).

6) Complément investissement plan pluriannuel

Le plan pluriannuel d'investissement a été présenté lors la séance du Conseil Municipal dernier.

Le Maire propose de compléter ce plan pluriannuel par l'achat de barnums.

La collectivité possède actuellement un barnum utilisé pour les manifestations communales et associatives. Celui-ci ne répond plus aux normes de sécurité en vigueur. Afin de dynamiser la vie citoyenne et associative du village, la collectivité met gracieusement à disposition des associations et des fêtes de quartier, un ensemble de matériels. L'acquisition de Barnums est maintenant indispensable au maintien des activités et de facto du lien social.

Le Conseil Municipal adopte et approuve à l'unanimité le principe de l'achat d'un barnum pour un montant estimatif de 4 124,47 € HT. Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits au budget de la commune.

Le plan de financement prévisionnel HT s'établit ainsi :

-total dépenses HT : 4 124,47 € HT

-total recette HT :

- subvention du Conseil Départemental = 0%

- DETR = 0 %

- Réserve parlementaire = 48,50 % soit 2 000 €

- Autofinancement = 2 124,47 €

Le Conseil Municipal s'engage à ne pas solliciter aucun autre programme d'aide de la Réserve parlementaire au titre de ce même projet.

Le Conseil Municipal sollicite l'aide disponible (Réserve parlementaire) et autorise le Maire à signer tout acte correspondant à ce dossier.

7) Attribution de subventions

Mme CHEVASSON, adjointe à la vie sociale et citoyenne, présente la liste des associations et des subventions sollicitées.

APE	100,00 €
APE/LA spectacle	700,00 €
Coopérative scolaire (7,5 € par élève)	802,50 €
Coopérative scolaire ski	2 500,00 €
Écluse 67	100,00 €
Marie-Claude GIRARD	80,00 €
La Ruchette	100,00 €
Darts Families	100,00 €
Le souvenir français	150,00 €
Loisirs Animation	100,00 €
Amné'zik	100,00 €
La prévention routière	150,00 €
Total	4 982,50 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (soit 15 voix).

8) Projet Orvitis

Le Maire avec la commission travaux ont rencontré la société ORVITIS pour l'aménagement de logements intergénérationnels autour de la Mairie. La prochaine rencontre aura lieu en mai et permettra d'affiner le projet afin de pouvoir poser un permis de construire dès le mois de septembre 2016. La fin des travaux est prévue pour le premier semestre 2018.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les échéances et la démarche.

9) Évaluations du personnel

Selon le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, il est précisé que l'entretien professionnel porte sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent ;
- les objectifs assignés à l'agent pour l'année à venir et les perspectives d'amélioration de ses résultats professionnels ;
- la manière de servir ;
- les acquis de son expérience professionnelle ;
- le cas échéant, ses capacités d'encadrement ;
- les besoins de formation de l'agent ;
- les perspectives d'évolution professionnelle de l'agent en termes de carrière et de mobilité.

Tous les agents titulaires ou contractuels de la collectivité sont concernés.

L'entretien professionnel est conduit par le supérieur hiérarchique direct (N+1). Pour cela, l'agent et le supérieur hiérarchique sont munis de la fiche d'entretien. Cette fiche pourra, sur certains points, être pré-remplie par le N+1. Elle servira de support pour élaborer le compte-rendu. Ce dernier doit faire état des points de convergence et de divergence.

Ces critères d'appréciation de la valeur professionnelle sont fixés par délibération de l'organe délibérant, après avis du comité technique, et portent notamment sur :

- 1° les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs ;

- 2° les compétences professionnelles et techniques ;
- 3° les qualités relationnelles ;
- 4° la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Pour l'évaluation de cette année, la fiche sera complétée mais les entretiens ayant eu lieu avant la validation des critères, elle ne sera que partiellement remplie. Cette fiche est susceptible d'évoluer en fonction des retours de son application.

10) Renouvellement du contrat de Saadi ZENASNI

Le Maire propose au Conseil Municipal le renouvellement de Saadi ZENASNI (emploi d'avenir) dans les conditions suivantes :

- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures (modulables sur l'année) ;
- Durée du contrat : 12 mois ;
- Rémunération : SMIC ;
- Contenu du poste : entretien des espaces verts et réfection des bâtiments

Le Maire rappelle les aides importantes sur ce type de poste et les obligations de la collectivité en particulier en termes de formations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter la proposition du Maire à l'unanimité des membres présents ;
- de l'autoriser à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce renouvellement ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

11) Point informations des adjoints

- a) **Bilan des travaux** : les travaux de réfection des trottoirs ont débuté le lundi 29 février et ont pris fin le vendredi 18 mars. Une visite de fin de chantier a été faite le mercredi 23 février en présence du conducteur des travaux de l'entreprise, du Maire et de l'adjoint aux travaux. Certaines parties du chantier ne donnent pas satisfaction et seront refaites par l'entreprise.
- b) **Chasse aux œufs** : le bilan de la chasse aux œufs est très positif, enfants et parents étaient ravis de cette animation proposée par la Mairie.
- c) **Gale aux écoles** : des moyens ont été mis en œuvre par l'IEN, les écoles, l'APE. Nous remercions également le personnel communal pour sa participation. Une réunion d'information a eu lieu le 24 mars à la salle polyvalente et des flyers ont été distribués pour rassurer et prévenir les parents.
- d) **Rappel des prochains événements** :
 - cérémonie citoyenne : 21 mai à 10h ;
 - cérémonie des naissances 2015 et inauguration du verger conservatoire : 11 juin à 10h30 ;
 - audition de l'école de musique : 10 juin à 19h ;
 - Fête Nationale : mercredi 13 juillet ;
 - matinée jeux en bois par l'intercommunalité : 31 août à 9h30.

12) Informations et affaires diverses

e) cambrjolages

Le Maire signale que plusieurs cambriolages ont été perpétrés sur la collectivité. Il précise que des citoyens sont très inquiets sur les faits et en particulier sur l'extinction de l'éclairage public. Il informe le Conseil Municipal sur ses échanges avec la gendarmerie à ce propos. Il confirme qu'il n'y a pas de corrélation avec l'extinction de l'éclairage public.

f) verger conservatoire

Le verger conservatoire a été planté. L'espace pour les ruches a été réalisé. L'inauguration aura lieu

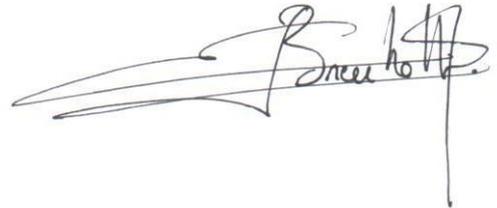
en même temps que la cérémonie des nouveau-nés, le 11 juin 2016.

Il précise qu'il a rencontré l'association SAGE spécialisée dans l'apiculture. Cette association va encadrer et aider la collectivité à mettre en place et à entretenir le rucher. Un appel aux citoyens volontaires sera lancé rapidement afin de constituer, avec le Conseil Municipal des jeunes, une équipe.

La séance est levée 22h.

Vu par nous, Gilles BRACHOTTE, Maire de la Commune de THOREY EN PLAINE, pour être affiché le 14 avril 2016 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

À THOREY EN PLAINE, le 14 avril 2016

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gilles Brachotte', with a long horizontal flourish extending to the left.